Judo Club Crèvecoeur le Grand

NOM & Prénom:..... **Nom de naissance :**.....

Date de naissance : ..... **M ☐ F ☐** **Lieu de naissance :** .....

Pour les mineurs, nom et prénom du responsable légal : .....

Adresse Complète : .....

.....

Téléphone (obligatoire) : .....**Date d'entrée au Club :**.....

E-mail (écrire très lisiblement) : .....

Possédez-vous un passeport sportif ? OUI ☐ NON ☐ **GRADE** (fin de saison 2025-2026 - couleur de ceinture) : .....

☐ Je souhaite une Facture

Les signataires reconnaissent avoir pris connaissance du règlement intérieur du club et l'accepter.

Le responsable légal Le Judoka

****

PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION (PAS D'ADMISSION SUR LE TATAMI EN CAS DE DOSSIER INCOMPLET).

- une **ADRESSE E-MAIL** valide (obligatoire pour la prise de la licence à la FFJDA) ;
- 1 certificat médical de non contre-indication à la pratique du Judo-Ju-Jitsu et/ou Taiso « en compétition » (passeport et/ou feuille libre) pour les adultes ;
  Ou l'attestation sur l'honneur si vous avez répondu NON à toutes les questions du questionnaire de santé;
- 1 Questionnaire de santé à remplir pour les mineurs
- licence FFJDA: 1 chèque à l'ordre du JUDO CLUB CREVECOEUR LE GRAND ;
- cours : 1 chèque en cas de paiement annuel ou 3 chèques en cas de paiement fractionné à l'ordre du JUDO CLUB CREVECOEUR LE GRAND.
- La copie du pass sport citoyen de l'Oise pour les enfants de moins de 18 ans sans condition de ressource.
- Le code pour les personnes bénéficiant du pass sport national (lettre d'éligibilité reçu au nom de l'enfant par les allocataires de rentrée)

****

Inscription en cours d'année

- paiement de la licence FFJDA,
- paiement de l'adhésion annuelle (voir avec le comité directeur du club).

A COMPLÉTER PAR LE MEMBRE DU COMITÉ DIRECTEUR PRENANT L'INSCRIPTION

Mode de paiement Cotisations	Versement annuel	Mode de paiement		Versements fractionnés		
		Chèques	Espèces		Chèques	Espèces
licence FFJDA	46 €			46 €		
Adhésion annuelle (+40 € si jiu jitsu en plus)	130 €			2 x 45 + 1 x 40 € (+ 40 € si jiujitsu)		
Cours Jiu jitsu (à partir janvier 2027)	130 €			2 x 45 + 1 x 40 €		

Le Tarif donne accès à toutes les activités du club : Judo - Jujitsu (à partir de 12 ans) - Taïso (à partir de 14 ans)

☐ **E-MAIL**

☐ **CERTIFICAT MEDICAL (adulte uniquement première inscription ou 30ans,40ans,50ans puis tous les 5 ans) sur papier libre**

☐ **ou sur passeport sportif en vente 8 euros (valable 8 ans) obligatoire à partir de la ceinture blanche/jaune (se renseigner auprès du professeur)**

☐ **Attestation QS (Mineurs et renouvellement adultes)**

☐ **Formulaire d'Acceptation du droit à l'image pour les mineurs**

☐ **La copie du pass sport citoyen , PAS de remise sans le document lors de l'inscription**

☐ **Le code du Pass sport National , PAS de remise sans le code lors de l'inscription**

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à judo.crepicordien60360@gmail.com

COTISATIONS

Saison 2026-2027

DEUX COTISATIONS SONT DEMANDÉES

1 - *La licence FFJDA* :

Payable à l'ordre du JUDO CLUB CREVECOEUR LE GRAND dès l'inscription, d'un montant de : 46 €

Chèque présenté à l'encaissement dès l'inscription

2 - Les cours :

Les cours se payent à l'année dès l'inscription avec deux possibilités de paiement :

1ère possibilité : paiement de l'adhésion au tarif annuel à l'inscription en 1 seul versement :

130 € : Adhésion club

2ème possibilité : paiement de l'adhésion annuel à l'inscription en 3 chèques datés du jour de l'inscription

Tout chèque mis en banque aux dates fixées ne pourra plus être remboursé.

	1er chèque Octobre 2026	**2ème chèque Janvier 2027**	**3ème chèque Mars 2027**	**4ème chèque Mai 2027 (Jiu jitsu)**
Adhésion annuelle	45 €	45 €	40 €	40€

Cas particuliers :

a) Familles inscrivant plusieurs enfants : un fractionnement différent du règlement peut vous être proposé (voir un membre du comité directeur).

b) 2ième adhérent et suivant : - 5 euros /, en déduction de l'adhésion annuelle

Judo Club Crèvecoeur le Grand
Saison 2026 - 2027

Pour les nouveaux adhérents, 3 séances d'essais gratuites, sans engagement financier, est proposée à toute personne désirant découvrir le Judo (dès 4 ans), le Jujitsu (à partir de 12 ans) ou le Taïso (à partir de 14 ans).

Reprise des cours : Mercredi 9 septembre 2026

COURS	ANNEE DE NAISSANCE	DATE DE REPRISE	HORAIRES DES COURS
COURS Baby judo (4/5 ans)	Nés en 2022 - 2021 (4 ans le jour de l'inscription, essai avant possible)	**Lundi 14 septembre**	Mercredi 14h30 à 15h30 Lundi 17h15 à 18h
COURS ENFANTS 1 (6/8 ans)	Nés en 2020 - 2019 - 2018	**Lundi 14 septembre**	Mercredi 15h30 à 16h30 Lundi 18h à 19h
COURS ENFANTS 2 (9 / 12 ans)	Nés en 2017 - 2016 - 2015 - 2014	**Mercredi** 9 septembre	Mercredi 16h30 à 18h00 Vendredi 18h à 19h
COURS JUDO ADULTES Débutants	Nés en 2013 et avant	**Mercredi** 9 septembre	Mercredi 18h à 19h
COURS Ado et ADULTES JUDO	Nés en 2013 et avant	**Vendredi 11 septembre**	Lundi 20h à 21h30 Vendredi 20h à 21h30
COURS Ado et ADULTES Ju jitsu / self defense	Nés en 2013 et avant	**Mercredi** 9 septembre	Mercredi 19h à 20h30
TAÏSO	A partir de 14 ans	**Vendredi 11 septembre**	Lundi 19h à 20h Vendredi 19h à 20h
A venir janvier 2027 COURS Ado et ADULTES Jiu jitsu	Nés en 2011 et avant	**Janvier 2027**	Mercredi 18h à 19h Samedi 10h à 12h
Entrainement combattants (sur sélection)		A préciser	Samedi 10h à 11h30

PÉRIODES DE FERMETURE DU CLUB SAISON 2026-2027

Le club est fermé pendant les périodes de vacances scolaires.

Toutefois, consultez régulièrement les affichages dans le dojo (panneau d'affichage du club et vestiaires)

et le site internet du club : https://www.judo-crevecoeur.com/

STAGES SAISON 2026-2027

Des stages seront organisés au dojo sous réserve d'un effectif suffisant.

Les renseignements seront donnés avant chaque période de stage.

Judo Club CREVECOEUR LE GRAND

REGLEMENT INTERIEUR

HORAIRES

L'assurance ne couvrant que les accidents dus à la pratique de nos activités (Judo, Jujitsu, Taïso), les pratiquants ne doivent arriver au dojo que 10 minutes maximum avant les cours.
Un pratiquant arrivant en retard à son cours ne sera pas admis sur le tatami, surtout s'il y a répétition du retard.
Respecter l'horaire, c'est respecter le travail d'autrui.

TENUE DES JUDOKAS - RÉGLEMENTATION CONCERNANT LE JUDOGI

Les judogis de couleur sont interdits.

Tous les judokas/jujitsukas doivent utiliser les vestiaires par mesure d'hygiène : **ne pas arriver au dojo ou en partir avec la tenue de pratique**.
Montres, bijoux et objets de valeur : le club ne pourra être tenu pour responsable des pertes ou vols qui pourraient survenir.
NE RIEN LAISSER DANS LES VESTIAIRES pendants les cours.
La propreté corporelle est indispensable : tout judoka, dont les pieds notamment ne seraient pas propres, pourrait se voir interdire l'accès au tatami.

Les judokas auront les ongles coupés court et ne porteront aucun objet métallique ou objet pouvant entraîner des blessures.
Les judokas ayant des poux ne seront pas acceptés sur le tatami mais pourront assister au cours en qualité de spectateurs.
Les judokas souffrant de verrues plantaires devront le signaler au professeur et porter une chaussette blanche pour pratiquer.
Les féminines auront :
- sous la veste un maillot de corps blanc, long, à manches courtes, col rond, maintenu dans le pantalon du judogi ;
- un soutien-gorge sans armature métallique ;
- ni maquillage, ni bague, ni bijou ;
- les cheveux longs noués à l'aide d'un élastique.

Les judokas ne pourront quitter le tatami qu'avec l'autorisation du professeur.
Aucune personne extérieure au cours ne sera tolérée sur les abords du tatami sans l'autorisation préalable du professeur.

TAÏSO

Aucune personne extérieure au cours ne sera tolérée sur les abords du tatami sans l'autorisation préalable du professeur.
Tenue sportive recommandée : pantalon de judogi, jogging, short, *ou cycliste, Pas de brassière seule.*

ACCIDENT

En cas d'accident sérieux à l'entraînement ou en compétition, faire établir une déclaration d'accident. La déclaration est à faire sur le site de la FFJDA par l'adhérent dans les 5 jours qui suivent l'accident.

SANCTIONS

Le professeur et (ou) l'un des membres du comité directeur peuvent interdire l'accès du dojo ou en faire sortir un pratiquant en cas de :
- non respect d'un ou plusieurs articles du présent règlement ;
- chahut ou détérioration du matériel dans le dojo, les vestiaires, les douches ou le couloir.

Selon la gravité des faits, le Judo Club peut décider l'application de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du pratiquant, sans remboursement des cotisations versées pour la saison en cours.

DROIT A L'IMAGE :

Au cours de la saison sportive, des photographies des adhérents pourront être prises et diffusées dans le cadre d'une publication d'ordre associatif et/ou sportif sur les seuls supports suivants : journal du Judo Club Crèvecoeur le Grand, Tableau d'affichage du Judo Club Crèvecoeur le Grand, site internet du Judo Club Crèvecoeur le Grand , page Face Book du Judo Club Crèvecoeur le Grand, DVD/clé USB réalisé par le Judo Club Crèvecoeur le Grand lors des stages ou animations, calendrier du Judo Club Crèvecoeur le Grand.
* Pour les majeurs, la signature de ce règlement intérieur vaut acceptation. Pour les mineurs, une autorisation parentale expresse et spéciale est obligatoire. »

Respectez le travail de vos camarades en vous imposant le silence, en respectant les horaires.

Pour les enfants mineures :

Autorisation de publication d'image individuelle et collective

Je soussigné (NOM, Prénom) _____ Agissant en qualité de

Mère □ Père □ Tuteur légal □ Parent exerçant le droit de garde □

Du ou des mineurs suivant(s) :
(NOM, Prénom) _____
(NOM, Prénom) _____
(NOM, Prénom) _____

Je déclare sur l'honneur :

□ avoir le plein exercice de l'autorité parentale à l'égard du (des) mineur(s) ci-dessus désignés

□ être investi du droit de garde ou de la tutelle du (des) mineur(s) ci-dessus désignés.

Je déclare autoriser la publication de l'image de mon (mes) enfant(s) ci-dessus désigné(s) par l'association Judo Club Crèvecoeur le Grand dans le respect des conditions suivantes :

- L'image ne pourra être captée et diffusée que dans le cadre d'une publication d'ordre associatif et/ou sportif à l'exclusion de toute publication à caractère commercial.

- L'image ne pourra être diffusée que dans les supports suivants : journal de l'association, Tableau d'affichage du Judo Club Crèvecoeur le Grand, site internet du Judo Club Crèvecoeur le Grand, page Face Book du Judo Club Crèvecoeur le Grand, DVD/clé USB réalisé par le Judo Club Crèvecoeur le Grand lors des stages ou animations, calendrier du Judo Club Crèvecoeur le Grand.

Fait à _____, le _____

Signature